le marteau du commissaire-priseur, les plus fructueux bénéfices.

« Il y a surtout, dans la notice de M. Claudin, une antithèse soigneusement relevée par M. Niepce, et qui ne saurait être acceptée. « M. Randin, y est-il dit, plus favo-« risé de la fortune, se passionnait pour les livres rares et « recherchés; M. Rostain, plus limité dans ses ressources « pécuniaires, se contentait de livres moins connus, mais « peut-être plus utiles, dans lesquels il retrouvait tou-

« jours quelque particularité littéraire ignorée. »

« Il est assurément aussi difficile qu'indiscret de chercher à établir une évaluation comparée de la fortune de chacun de ces deux collectionneurs, mais cependant on peut croire que la disproportion était loin d'être telle que le libraire-expert a cru devoir la signaler, mais sans y attacher évidemment une portée bien sérieuse. M. Randin, livré à un commerce qui n'a pas à calculer sur les chances de la spéculation, mais seulement sur l'activité et le labeur de celui qui l'exerce, M. Randin ne devait pas être plus riche que M. Rostain, ancien notaire, qui avait les habitudes d'une économie qu'on appellerait aujourd'hui de la lésinerie. En tout cas, il avait des charges dont son collègue était dégagé. C'était grâce à la modestie de ses goûts en toute autre chose, qu'il a pu se procurer le luxe d'une telle bibliothèque, sans compromettre ses intérêts immédiats. Quant à M. Rostain, c'était par système, par goût, qu'il recherchait de préférence les bouquins inconnus, qu'il se procurait à vil prix. A une époque où les livres rares et précieux n'étaient pas, comme aujourd'hui, la proie des ignorants qui les enlèvent de par le droit de l'argent, à cette époque, M. Rostain avait su recueillir sa bonne part de livres de prix. Mais lorsqu'était venu l'âge de la boutique, et quoiqu'il eût pu entrer dans la lice des